

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Adoption du projet de loi n° 40

(Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 février 2020) – Le projet de loi n° 40 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* ayant été adopté le 8 février dernier, la Commission scolaire des Laurentides est alors devenue un Centre de services scolaire, et ce, dès le jour de l'adoption du projet de loi.

La direction générale confirme que le fonctionnement des services administratifs se poursuivra normalement et que la qualité des services éducatifs offerts sera maintenue. De plus, les séances publiques qui étaient prévues à l'agenda auront tout de même lieu.

Tout sera mis en place pour que cette transition se réalise dans un climat de collaboration, les élèves demeurant au cœur des priorités du Centre de services scolaire.

-30-

Source : Stéphanie Fournelle-Maurice
Coordonnatrice
Service du secrétariat général et des
communications de la CSL
Tél. : 819 326-0333, poste 2006
secretariat.general@cslaurentides.qc.ca